



Compte-rendu de la Commissions de l'Organisation des Compétitions du 13 Octobre 2021 PV N°6/21-22

Présents : M. Belfatmi, N. Meziani, S. Mesrour
et F. Leclercq, F. Cazaux, F. Meziani (Visioconférence)
Invité : D. Luangraj, N. Zajac

Rectifications des Championnats :

Suite aux retours des clubs voici les modifications :

*** U16 Féminins : Retrait de l'équipe de HBC ROMAINVILLE.**

*** U14 Masculins : Retrait de l'équipe de VILLEMOMBLE HB 1B.**

Communication :

Pour toutes demandes concernant la COC 93 merci de bien vouloir les faire parvenir à l'adresse mail de la commission "5893000.coc@ffhandball.net"

Après consultation auprès de la Commission Technique, de l'avis favorable du Comité Directeur du comité 93 et contenu du changement de catégorie et donc du passage en année paire, la COC 93 autorise :
les 2013 qui auraient dû jouer en U11, sont autorisées à partir de ce jour à évoluer au U12.

DEMANDE DE REPORT :

Week-end du 16-17/10/2021 :

+16F : A.S BONDY / VILLEMOMBLE :

Suite à la présentation des éléments (certificats médicaux de plusieurs joueurs), la Commission émet un Avis Favorable au report du match.
Le club de l'A.S BONDY devra faire la demande via GestHand.

Le Président de la COC93
Mohamed Mehdi BELFATMI

Les membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFHandball, cette décision est susceptible d'être contestée auprès du président de la commission des réclamations et litiges du Comité, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.